



IFRS en bref

Les derniers développements en matière de normes comptables IFRS

Septembre 2024

KPMG. Make the Difference.



A la une de ce numéro ↪

Arrêté des Comptes & Durabilité 2024 : Les inscriptions pour l'édition 2024 de nos conférences sont ouvertes !

Enjeux climatiques dans les comptes
Préparez vos clôtures 2024 !

Prise en compte des enjeux climatiques dans les comptes : nouvelles illustrations proposées par l'IASB

Comptabilisation des mécanismes de compensation carbone : guide digital

Impôt mondial complémentaire (Pilier II) : impacts sur les tests de dépréciation IAS 36

Amendements ciblés aux IFRS

Exposé-sondage de l'IASB : proposition d'amendements à IAS 21

Décision finale de l'IFRS IC relative à IFRS 8

Insights into IFRS® nouvelle édition 2024/2025 maintenant disponible !

Arrêté des Comptes & Durabilité 2024 Les inscriptions pour l'édition 2024 de nos conférences sont ouvertes !



N'oubliez pas ce grand rendez-vous annuel des professionnels !
Les inscriptions pour l'**édition 2024 des Conférences Arrêté des Comptes et Durabilité, Sociétés Industrielles et Commerciales / Banques et Assurances**, sont maintenant ouvertes !

Participez à l'**événement en présentiel** dédié à l'**arrêté des comptes** et accédez à des **modules complémentaires en digital** !

En une journée, vous obtiendrez toutes les informations nécessaires afin d'**appréhender sereinement votre clôture annuelle**.

Et cette année encore, les enjeux ESG sont mis à l'honneur lors d'une après-midi dédiée.

Rendez-vous les **21 et 28 novembre** prochain à la **salle Gaveau** en plein cœur de Paris, pour échanger entre pairs !

**EN SAVOIR PLUS
ET S'INSCRIRE**

Enjeux climatiques dans les comptes : préparez vos clôtures 2024 !

Pourquoi est-il important de fournir une information claire sur la **prise en compte des enjeux climatiques dans les états financiers** ?

Pour avoir des éléments de réponse, découvrez notre nouvelle **vidéo** !

[VOIR LA VIDÉO](#)

L'ensemble de nos autres publications sur ce sujet, vous permettant de préparer sereinement la clôture 2024 est disponible sur notre **plateforme dédiée : *Clear on climate reporting***.

[EN SAVOIR PLUS](#)



Prise en compte des enjeux climatiques dans les comptes : nouvelles illustrations proposées par l'IASB



L'IASB a publié le **31 juillet 2024** un exposé-sondage proposant de nouveaux **exemples qui illustrent l'application des dispositions actuelles des IFRS** dans un objectif de clarté. Ces exemples devraient venir enrichir les guides d'application des normes comptables IFRS existantes. La date limite pour l'envoi des commentaires à l'IASB sur ces propositions est le **28 novembre 2024**.

Pour plus d'informations, découvrez notre [article](#).

LIRE L'ARTICLE

Comptabilisation des mécanismes de compensation carbone : guide digital

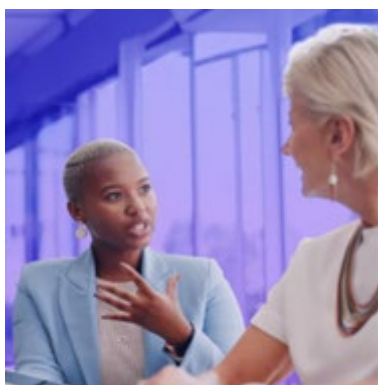
Ces mécanismes sont de plus en plus nombreux, variés et complexes et les **impacts comptables** qui s'y rattachent ne sont **pas toujours faciles à appréhender**.

Pour vous aider en pratique, découvrez notre **guide digital**, vous permettant de répondre aux questions-clés.

LIRE LE GUIDE



Impôt mondial complémentaire (Pilier II) : impacts sur les tests de dépréciation IAS 36



L'introduction de la top-up tax liée à l'application de la nouvelle législation fiscale Pilier II, peut avoir un impact sur les prévisions de flux de trésorerie et sur le taux d'actualisation utilisés dans la réalisation des tests de dépréciation IAS 36.

Découvrez la mise à jour de nos **questions-réponses** pour en savoir plus !

EN SAVOIR PLUS

Amendements ciblés aux IFRS

Dans le cadre de son processus annuel d'amélioration des IFRS, l'IASB a publié des amendements mineurs à IFRS 9 Instruments financiers et à quatre autres normes comptables.

Ils sont applicables aux exercices ouverts à compter du **1er janvier 2026** (sous réserve de leur adoption par l'Union européenne).

Découvrez notre [article](#) pour en savoir plus !



[LIRE L'ARTICLE](#)

Exposé-sondage de l'IASB : proposition d'amendements à IAS 21



L'IASB a publié le **25 juillet 2024** un exposé-sondage proposant de modifier la norme IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères. La date limite pour l'envoi des commentaires à l'IASB est le **22 novembre 2024**.

Pour plus d'informations, découvrez notre [article](#).

[LIRE L'ARTICLE](#)

Décision finale de l'IFRS IC relative à IFRS 8

Lors de sa réunion de juillet dernier, l'IASB a entériné la **décision de l'IFRS IC** clarifiant les **informations à fournir pour chaque secteur opérationnel** en application d'IFRS 8.23.

Pour en savoir plus, découvrez notre nouvelle **vidéo**, qui reprend les points clés de cette décision et les grandes lignes de son impact potentiel sur les comptes.



[VOIR LA VIDÉO](#)

Insights into IFRS® nouvelle édition 2024/2025 maintenant disponible !



Cet outil, indispensable pour vous aider à appliquer les IFRS au quotidien, est disponible en version e-book.

Commandez un exemplaire auprès de vos contacts KPMG habituels ou via cet [e-mail](#).

Découvrez également l'[aperçu de ce guide](#) !

[TÉLÉCHARGER
UN APERÇU](#)

L'équipe de la doctrine comptable de KPMG vous accompagne pour décrypter régulièrement l'actualité parfois complexe des normes comptables IFRS.

L'équipe de rédaction



Emmanuel Paret

Associé KPMG
Responsable de la doctrine comptable



Cristina Sandulachi

Senior Manager KPMG
Doctrine comptable



kpmg.fr



* KPMG. Pour Faire la Différence.

Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.